

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES**  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 2  
Affiché le 27 octobre 2022

**Conseil municipal du 25 octobre 2022**

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Etaient présents : M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme ERNE-HEINTZ Valentine, M. GASS Charles, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne M. KRENCKER Julien, M. LUX Pierre M. MARTINI Matthieu Mme MERCK Martine, Mme NIESS Laetitia, M. REYMUND Antoine Mme ROHFRIETSCH Anne-Marie, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents : M. WALTER Willy qui donne pouvoir à Mme NIESS Laetitia, Mme BAUER Carine donne pouvoir à M. BOHR Freddy

Secrétaire de séance : Mme ERNE-HEINTZ Valentine

**8. OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS FONCIERES POUR LA REMUNERATION DES AGENTS DE LA COMMUNE CHARGES DU SECRETARIAT**

**Vu les délibérations respectives des bureaux des associations foncières de Berstett, Gimbrett, Reitwiller et Rumersheim,**

Monsieur le Maire indique que pour faciliter la gestion administrative et comptable du secrétariat des associations foncières, il est proposé de signer une convention avec les associations foncières pour le paiement de la rémunération de l'agent de la commune en charge du secrétariat.

Ainsi la commune de Berstett sera chargée de verser aux agents le montant de l'indemnité fixée par le bureau de l'association foncière dans le cadre du régime indemnitaire. En contrepartie, les Associations Foncières de Berstett, Gimbrett, Reitwiller et Rumersheim s'engagent à reverser annuellement à la commune de Berstett le montant brut correspondant à cette indemnité ainsi que les charges patronales.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la prise en charge et le versement par la commune de l'indemnité et les charges dues par les associations foncières aux agents de la commune ainsi que le reversement effectué par les associations foncières,
- Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition afférentes aux conditions énumérées ci-dessus.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance

Valentine ERNE-HEINTZ

Accusé de réception en préfecture  
067-210700344-20221027-2022251008-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022